

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD119

présenté par
M. Thiébaut, rapporteur

ARTICLE 27

À l'alinéa 33, substituer aux mots :

« renseigner sur la plateforme informatique mise en place pour assurer cette transmission »,

le mot :

« transmettre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel